



**Cahier des charges**

# Festival de la Flamme

Relais de la Flamme  
Paralympique  
Direction des Célébrations





## Préambule

Ce guide a été préparé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour accompagner les collectivités à accueillir le Relais de la Flamme Paralympique sur leur territoire.

Le Relais de la Flamme est un événement des Jeux de Paris 2024 qui vise à apporter la Flamme, symbole des Jeux, au plus proche des Français, à son arrivée de Grèce jusqu'à la Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, le 26 juillet 2024, puis en amont des Jeux Paralympiques, jusqu'à la Cérémonie d'ouverture le 28 août 2024. Cette grande épopée de la Flamme à travers tout le pays lance la célébration des Jeux dans les territoires, pour mettre en valeur le sport et ses valeurs et ainsi partager l'énergie des Jeux avec le plus grand nombre.

Pour une collectivité, l'accueil du Relais de la Flamme est un catalyseur d'initiatives locales qui pourront être lancées dès 2023 pour faire participer les acteurs du territoire et les habitants à la grande fête des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

« Ville-étape » est la désignation de la collectivité qui accueillera le Relais de la Flamme Paralympique pendant l'un des trois jours qui précèdent la Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques, le mercredi 28 août. Une ville-étape peut être une ville, une agglomération ou une métropole selon l'organisation définie localement. Ainsi, pour une ville-étape, le passage du Relais représente les opportunités suivantes :

- Fédérer dès 2023 ses habitants et acteurs locaux autour des Jeux et de son symbole le plus puissant : celui de la Flamme et de ce qu'elle véhicule ;
- Mettre en valeur la richesse et la diversité de son territoire dans tous les domaines : culture, patrimoine, nature, sport, etc. grâce à une visibilité forte ;
- Promouvoir les valeurs du sport et œuvrer à renforcer la place du sport dans la vie de ses habitants en mettant en lumière toutes les initiatives et acteurs concernés à cette occasion.

Paris 2024 souhaite donner aux collectivités la possibilité de s'associer à ce projet, également appelé « Festival de la Flamme » pour qu'elles puissent faire rayonner les initiatives réalisées depuis plusieurs années aux côtés de Paris 2024, ou au quotidien pour la pratique sportive.

Ce document rassemble toutes les informations utiles et nécessaires aux collectivités « villes-étapes » du Relais de la Flamme Paralympique de Paris 2024.





## TABLE DES MATIERES

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. PRESENTATION DE PARIS 2024 .....</b>	<b>5</b>
1.1. Contexte.....	5
1.2. Vision.....	5
1.3. Grands principes de mise en œuvre de la vision .....	7
<b>2. LE RELAIS DE LA FLAMME, POINT DE DEPART DES CELEBRATIONS.....</b>	<b>9</b>
2.1. Contexte et ambition : les célébrations des Jeux.....	9
2.2. Présentation du Relais de la Flamme .....	10
2.3. Présentation des acteurs du Relais de la Flamme Paralympique de Paris 2024 .....	12
2.4. Le Relais de la Flamme : une grande fête dans la ville-étape.....	17
2.5. Le Relais de la Flamme : des opportunités pour amplifier les festivités .....	18
<b>3. CAHIER DES CHARGES.....</b>	<b>21</b>
3.1. les contributions générales pour Garantir l'accueil du Relais de la Flamme .....	21
3.2. Contributions techniques de la collectivité par espace fonctionnel .....	30
3.3. Autres principes de fonctionnement .....	33
<b>4. POUR ALLER PLUS LOIN, COMMENT MOBILISER VOTRE TERRITOIRE.....</b>	<b>37</b>
4.1. Engager les habitants de la ville-étape .....	37
4.2. Engager les acteurs sportifs et culturels .....	38
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>41</b>
5.1. Annexe 1 – Le programme des célébrations.....	41





# 1. PRESENTATION DE PARIS 2024

## 1.1. CONTEXTE

Paris 2024 est une association de droit français dont le siège social est situé au 46 rue Proudhon, 93210 Saint-Denis.

Elle est notamment chargée de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les Jeux réuniront 15 000 athlètes et des millions de spectateurs avec près de 13 millions de billets vendus ainsi qu'une multitude de journalistes et d'officiels. C'est le plus grand événement au monde, avec 32 sports Olympiques et 22 sports Paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Les Jeux représentent une plateforme exceptionnelle d'expérimentation, d'innovation et un défi inédit en matière de responsabilité sociale et environnementale.

L'objectif de Paris 2024 est de faire vivre des initiatives créatrices de valeur et porteuses de sens pour l'ensemble des parties reposant, en lien avec sa vision, sur les trois piliers principaux suivants :

- La célébration : pour permettre à tout un chacun, sur tout le territoire, de vivre l'émotion des Jeux ;
- L'engagement : pour partager les valeurs Olympiques et Paralympiques avec le plus grand nombre et fédérer autour du projet de Paris 2024 ;
- L'héritage : pour marquer l'histoire et laisser un impact positif dans la société. Les partenaires et licenciés, en collaboration avec le Comité International Olympique (CIO), le Comité International Paralympique (IPC) et Paris 2024, s'engageront en particulier à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024.

## 1.2. VISION

Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition. Par le biais des émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, il est également un formidable outil d'éducation et d'intégration.

Conscient de l'opportunité unique que représente l'accueil des Jeux, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et l'énergie de ce projet révèlent le pouvoir du sport et fédèrent autour de ses valeurs, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, des Jeux à la fois spectaculaires et durables :

- Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, en proposant une fête au cœur des villes et en créant des ponts entre la culture et l'éducation ;
- Des Jeux durables et respectueux de l'environnement pour inspirer les générations futures.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer ainsi que ceux qui nourrissent ce projet à nos côtés :

- L'exigence : pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets, mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale ;
- La créativité : pour refuser les modèles préétablis en innovant, en osant faire différemment ;
- Le partage : pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.



### Vision des Jeux de Paris 2024

Paris 2024 souhaite que les Jeux soient un formidable laboratoire d'idées pour exprimer la capacité de ses partenaires et parties prenantes à répondre, à ses côtés, à d'importants enjeux de société. Cet événement



planétaire débute dès maintenant, et il est primordial d'engager dès à présent tous ceux qui font et feront réussir notre pays.

### **1.3. GRANDS PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION**

Le Relais de la Flamme de Paris 2024 est construit à partir de cette vision commune. Ainsi, pour réaliser cette vision, Paris 2024 encourage toutes les parties prenantes du Relais à suivre les principes de collaboration suivants :

- L'innovation et la créativité : la proposition d'idées nouvelles et audacieuses sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux. Paris 2024 encouragera ainsi les collectivités qui mettront en place un dispositif de célébration à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail ;
- Le respect de l'environnement et l'exigence de durabilité : Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils anticipent et proposent des solutions quant à l'utilisation de leur biens et/ou services au-delà des Jeux, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants ;
- L'inclusion : Paris 2024 attend un engagement fort de la part des collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024 sur l'inclusion et la participation de tous les publics, notamment des Personnes en Situation de Handicap ou ayant des besoins spécifiques.





## 2. LE RELAIS DE LA FLAMME, POINT DE DÉPART DES CELEBRATIONS

### 2.1. CONTEXTE ET AMBITION : LES CELEBRATIONS DES JEUX

Les célébrations des Jeux visent à offrir lémotion des Jeux au plus grand nombre, à créer un élan populaire et participatif au-delà des sites de compétitions et à encourager la pratique du sport dans tous les territoires.

Ces programmes sont pensés pour donner aux territoires la possibilité de fédérer toutes les populations autour des Jeux en créant un héritage.

Paris 2024 souhaite mettre la France en fête et draper le pays aux couleurs des Jeux. Les célébrations des Jeux devront proposer des expériences sportives uniques et permettre à tous les Français de vibrer au rythme des athlètes.

Paris 2024 a lambition de faire vivre les Jeux partout en France, sur tous les territoires et au plus près de tous les Français. Pour ces raisons, le programme des célébrations sera ouvert au plus grand nombre : ville hôte, collectivités hôtes des Jeux et collectivités labellisées Terre de Jeux 2024.

Le premier jour du Relais de la Flamme marquera le point de départ des célébrations, qui sachevera à la clôture des Jeux Paralympiques. Le but est de créer des liens entre les programmes afin de créer une grande fête au niveau national, donner aux territoires la possibilité dengager toutes les populations autour des Jeux et créer un héritage :

- Le Relais de la Flamme ;
- Les activités en ville ;
- Les sites de célébration, les Clubs 2024.

Les programmes « Activités en ville » et « Clubs 2024 » sont expliqués en [Annexe 1](#).



Le déroulé des différents programmes de célébrations de Paris 2024 sur le territoire national

## 2.2. PRESENTATION DU RELAIS DE LA FLAMME

Le Relais de la Flamme Olympique de Paris 2024 s'inscrit pleinement dans la vision de Paris 2024 et marque le début des célébrations des Jeux de Paris en 2024. Le Relais de la Flamme Paralympique, deuxième temps fort des Célébrations, sera le trait d'union entre les deux périodes de compétitions, olympiques et paralympiques. Bien que les deux événements ne se déroulent pas au même moment, le Relais Olympique et le Relais Paralympique racontent une même histoire en deux temps, à l'instar de notre emblème :

- Le Relais de la Flamme Olympique avant la Cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques le 26 juillet 2024 ;
- Le Relais de la Flamme Paralympique en amont de la Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques le 28 août 2024.

### ■ 2.2.1. Énergies fondatrices du Relais de la Flamme

Le Relais de la Flamme permet de diffuser et de partager les énergies fondatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les territoires.

#### L'ENERGIE DE LA FETE

A la différence de la tradition Olympique, la Flamme sera allumée sur le territoire britannique à Stoke Mandeville, lieu de naissance du mouvement Paralympique. Dès son arrivée dans l'hexagone, la Flamme éclairera la France entière et partagera l'énergie festive des Jeux Paralympiques sur tout le territoire pour une durée de 4 jours dans la continuité du Relais de la Flamme Olympique. Populaire, accessible, proche des gens, la grande fête du Relais de la Flamme Paralympique de Paris 2024 sera l'occasion de rassembler à nouveau tous les Français autour des Jeux, quelques jours après la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques.



## L'ENERGIE DU SPORT

Le premier carburant du Relais, c'est le sport, et l'énergie déployée par des milliers de porteurs de la Flamme pour la transporter et faire vibrer les spectateurs tout au long du parcours. Les mouvements sportifs locaux seront associés à l'organisation du Relais ; les athlètes en seront les premiers ambassadeurs, et les sports Olympiques et Paralympiques au programme de Paris 2024 seront au cœur des animations qui rythmeront chaque étape. La sélection des porteurs de la Flamme rendra hommage à ceux qui font du sport un levier de cohésion au quotidien et à ceux qui donnent le meilleur d'eux même à travers la pratique sportive. La Flamme relaiera aussi le message de Paris 2024 pour encourager la pratique sportive sur les territoires.

## L'ENERGIE DES GENS ET DES TERRITOIRES

Le Relais transportera la magie des Jeux jusque sous les fenêtres des gens ! Les organisateurs souhaitent engager un maximum de Français dans l'aventure Olympique et Paralympique, conformément à la promesse de faire des Jeux ouverts, participatifs et accessibles. Le Relais sera l'occasion de célébrer la richesse et la diversité des territoires français, en mettant en lumière des sites emblématiques et les cultures locales. Les principes d'innovation et de durabilité guideront l'organisation du programme.

### ■ 2.2.2. Chapitre Paralympique

Le Relais de la Flamme Paralympique se déroulera en amont des Jeux Paralympiques pendant la phase de transition, du 25 au 28 août. Ce deuxième chapitre se veut plus court et plus intense pour maximiser l'impact auprès des Français.

Allumée à Stoke Mandeville au Royaume-Uni, berceau des Jeux Paralympiques au Royaume-Uni, la Flamme est ensuite ramenée en France. À la différence du Relais Olympique, plusieurs Flammes peuvent être allumées simultanément sur le Relais Paralympique. Lors de son arrivée sur le territoire national, plusieurs Flammes s'allumeront à différentes extrémités de l'hexagone. Les célébrations autour du Relais de la Flamme Paralympique pourront alors commencer. Le lendemain et le surlendemain, les Flammes Paralympiques iront de ville-étape en ville-étape en se rapprochant progressivement de Paris.

Les célébrations dans les collectivités ayant le statut de ville-étape, appelées **Festivals de la Flamme sur le Relais de la Flamme Paralympique**, seront des moments forts du Relais pour créer une grande fête au passage de la Flamme. Les porteurs de la Flamme se relaieront dans chaque ville-étape et/ou effectueront un Relais collectif.

## LES RELAIS COLLECTIFS

Un Relais collectif est un segment de sport avec la Flamme, assuré par un groupe de sportifs amateurs ou confirmés. Au sein de ce collectif, une personne sera identifiée pour porter la torche et sera le « capitaine ». Chaque Relais collectif sera l'occasion de mettre en valeur une discipline sportive, en association avec le mouvement sportif (via le CPSF) et les Parrains Officiels du Relais de la Flamme.



## 2.3. PRÉSENTATION DES ACTEURS DU RELAIS DE LA FLAMME PARALYMPIQUE DE PARIS 2024

Les acteurs qui assurent la préparation, l'organisation et le bon déroulement du Relais de la Flamme de Paris 2024 sont les suivants.



*Une ambition partagée avec tous les acteurs du projet*

### ■ 2.3.1. Acteurs du mouvement sportif Paralympique

#### L'INTERNATIONAL PARALYMPIC COMMITTEE (IPC)

L'IPC est l'instance internationale dirigeante des sports pratiqués par des athlètes en situation de handicap moteur et visuel. Son rôle est :

- D'encourager ses membres au développement du parasport et à l'inclusion sociale des Personnes en Situation de Handicap par le sport ;
- De s'assurer de la bonne livraison des Jeux Paralympiques et autres compétitions de haut niveau pour les athlètes ;
- D'agir au titre de fédération internationale pour dix parasports.

Il accompagne Paris 2024 dans la mise en valeur de la Flamme Paralympique et la planification opérationnelle de son parcours de Stoke Mandeville jusqu'à la Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques.

#### LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)

Le CPSF est l'instance du mouvement sportif qui représente, anime et coordonne l'ensemble des acteurs qui proposent, en loisirs comme en compétition, une offre sportive pour les Personnes en Situation de Handicap en France.

Dans le cadre du Relais de la Flamme de Paris 2024, le comité participe, avec le CNOSF, à la mobilisation du mouvement sportif français pour les Jeux avec les fédérations sportives et les clubs.



### ■ 2.3.2. Partenaires marketing

Le Relais de la Flamme Olympique et Paralympique est une propriété signature de Paris 2024. A ce titre, les entreprises déjà partenaires des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont la possibilité de devenir également, selon leur rang, et pour celles le souhaitant, partenaires du Relais de la Flamme. C'est une opportunité unique de communiquer autour d'un symbole extrêmement puissant et en amont des Jeux.

Ils offrent un mélange optimal d'expertise et de programmes communautaires pour soutenir l'organisation du Relais et les différents temps forts de célébration associés. Ils représentent une part importante de l'organisation du Relais et permettront d'offrir un Relais durable et spectaculaire aux territoires.

Ils fourniront un soutien promotionnel majeur en aidant à recruter des porteurs de la Flamme, en générant de l'enthousiasme et de l'engagement dans le Relais, et en ayant une présence active s'ils le souhaitent sur les sites du Festival de la Flamme - à la fois en termes de marque et de contribution aux animations pour tous les publics présents.

Le Relais dispose de trois rangs de partenaires : Parrains Officiels, Partenaires Officiels et Partenaires Techniques. Chacun d'entre eux pourra mener et promouvoir des programmes de marketing à différents niveaux, en fonction de leur contribution au Relais de la Flamme.

#### PARRAINS OFFICIELS DU RELAIS DE LA FLAMME DE PARIS 2024

Les Parrains Officiels (rang 1) sont essentiels pour que le Relais se produise, grâce à leur contribution financière importante mais également en tant qu'acteurs clés de la mobilisation et de l'engagement autour de ce Relais. Ils sont les mêmes que pour le Relais de la Flamme Olympique. Sans eux, Paris 2024 ne pourrait pas délivrer le Relais. Le respect de leurs droits commerciaux et de leur marque est un élément déterminant du partenariat. Il est également de la responsabilité de Paris 2024 de protéger leur investissement lors de la livraison du Relais. Les Parrains Officiels seront de facto associés à la marque du Relais de la Flamme (marque verbale et logos). Les villes-étapes devront utiliser la marque selon les précisions à venir dans le guide d'usage qui leur sera fourni.

#### PARTENAIRES OFFICIELS ET PARTENAIRES TECHNIQUES

En plus des Parrains Officiels, d'autres partenaires du Relais de la Flamme, les Partenaires Officiels et les Partenaires Techniques, apporteront des biens et / ou des services pour aider Paris 2024 à l'organisation du Relais. En retour, ils recevront également des droits commerciaux et marketing à exploiter et en lien avec leurs investissements.

### ■ 2.3.3. Échelons territoriaux

Dans le modèle proposé par Paris 2024, les échelons territoriaux sont associés comme des partenaires institutionnels engagés dans la réussite du Relais de la Flamme. Ils ont chacun des responsabilités et des contreparties. Le Relais de la Flamme Paralympique se veut le résultat d'un travail en collaboration, avec les collectivités-étapes qui l'accueillent et mettront en œuvre les moyens techniques à son organisation.

A l'instar du Relais de la Flamme Olympique, la mobilisation des différents échelons se fait en coordination avec la DIJOP et les associations d'élus.

#### LES VILLES-ETAPES : LIEU DU RELAIS EN VILLE ET DU FESTIVAL DE LA FLAMME

Les villes-étapes accueilleront le Relais afin de fêter le passage de la Flamme Paralympique. Ces villes et ces lieux devront avoir l'ambition de créer l'engouement localement. Elles auront la responsabilité de mettre à disposition les espaces demandés pour le Relais de la Flamme.

Paris 2024 définira un concept et un scénario pour le parcours du Relais sur son territoire, le Festival de la Flamme, la cérémonie d'allumage le soir, pour laquelle la ville s'occupera du volet technique et de sa mise en œuvre.

#### LES DEPARTEMENTS : CO-CONSTRUCTION

Les départements ont vocation à promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale, notamment les politiques liées au handicap. Ils seront engagés sur le Relais Paralympique pour soutenir les villes-étapes : contribuer à la réussite du passage de la Flamme Paralympique sur leur territoire, faciliter l'accès à des lieux, promouvoir et engager des acteurs du mouvement sportif et parasportif au-delà de la ville, sont des axes de contribution potentiels pour les départements.

Les départements peuvent également prendre en charge l'organisation du Festival de la Flamme, s'ils le souhaitent. La responsabilité de l'organisation leur incombe alors directement, et ne repose plus sur la ville-étape.



Périmètre	Paris 2024	Ville-étape
<b>Engagement</b>		
<b>Porteurs de la Flamme individuels</b>	Définition de la stratégie porteurs de la Flamme, coordination des sélections des porteurs de la Flamme, gestion opérationnelle	Sélection de 2 porteurs de la Flamme selon les lignes directrices données par Paris 2024
<b>Communication</b>	Définition de la stratégie de communication du Relais, gestion de la communication globale, gestion de la communication de crise du Relais	Usage du kit de communication Elaboration d'un plan de communication pour cibler les habitants (à partir de l'annonce du parcours)
<b>Animations</b>	Validation des animations	Coordination des animations des différents acteurs : collectivités, mouvement sportif, etc. Animations de la collectivité le long du parcours Animations de la collectivité sur le site du Festival de la Flamme
<b>Engagement des acteurs</b>	Propositions d'activations via les programmes Paris 2024 existants	Activation des programmes culturels, sportifs et éducatifs autour du Relais
<b>Opérations</b>		
<b>Repérages</b>	Logistique des déplacements, recensement des espaces, logistique des équipes, etc.	Mise à disposition des espaces cités dans le cahier des charges
<b>Parcours - Sécurisation et Jalonnement</b>	<p>Définition du parcours</p> <p>Gestion du convoi et des véhicules</p> <p>Co-définition des missions des bénévoles de la collectivité.</p> <p>Sécurité le long du parcours <u>assurée par les services de l'Etat</u></p> <p><u>Déclaration du parcours du Relais auprès de la préfecture</u></p>	<p>Contribution à la définition du parcours avec Paris 2024, mise à disposition des espaces, configuration du parcours si besoin (barrières), autorisations, gestion du trafic et des flux spectateurs, remise en état, nettoyage et gestion des déchets, soins et premiers secours et évacuation</p> <p>Participation au jalonnement et à la protection du parcours selon avis préfectoraux : installation de barrières aux carrefours, mobilisation d'agents communaux, etc.</p> <p>Installation de DPS au(x) point(s) de concentration du public, selon avis préfectoral</p> <p>Émission d'arrêtés de stationnement et d'autorisation de passage du Relais</p> <p>Instruction de dossiers pour les manifestations ad-hoc qui seront organisées sur le territoire communal</p> <p>Possibilité de mettre en place un programme Volontaires dédié à l'accueil du public.</p>
<b>Parcours - Début et fin du segment - Accueil et gestion du public</b>	<p>Gestion du convoi et des véhicules</p> <p>Co-définition du parcours</p>	<p>Droit de regard sur le parcours proposé par Paris 2024</p> <p>Mise à disposition des espaces respectant les critères du Cahier des charges</p> <p>Gestion du trafic et des flux de spectateurs</p> <p>Remise en état / Nettoyage et gestion des déchets</p>

<b>Site du Festival de la Flamme (pris en charge par le département)</b>	Choix du site avec la collectivité Gestion des animations des Parrains le cas échéant	Choix du site avec Paris 2024 et mise à disposition Garantir le clean site, instruire et délivrer les autorisations nécessaires, assurer la sécurisation du site selon le plan de sécurité défini avec la préfecture, remise en état du site, accessibilité universelle du site, soins premiers secours et évacuation, raccordements en eau et électricité, nettoyage et gestion des déchets sur le site, gestion des visiteurs et sécurité du site
<b>Espace porteurs de la Flamme</b>	Choix des sites avec la collectivité Définition des missions des bénévoles avec la collectivité Gestion des espaces porteurs de la Flamme	Mise à disposition de l'espace pour l'accueil des porteurs de la Flamme, avec un parking à proximité (prise d'arrêtés de stationnement) Mise à disposition de matériel (table, chaises, électricité, etc.) Mise à disposition d'un agent de sécurité et de bénévoles pour aider à la réception des porteurs de la Flamme Fourniture d'une collation pour les porteurs de la Flamme Définition d'un référent opérationnel Mise à disposition de deux bus 30 places avec chauffeur (horaire à déterminer)
<b>Ambush, visibilité et partenaires</b>	Définition des droits marketing accordés aux Parrains Officiels et partenaires institutionnels et contrôle de l'ambush marketing	Production et mise en place du dispositif pavoiement le long du parcours Vérifier que seules les marques partenaires sont visibles sur le parcours Vérifier l'environnement neutre Coopérer avec Paris 2024 dans la lutte contre l'ambush marketing et la contrefaçon Facilitation auprès des propriétaires, l'obtention d'un droit à l'image à titre gracieux sur les principaux monuments et espaces Garantir la gratuité du Relais et de l'ensemble des festivités
<b>Hébergement et restauration</b>	Gestion de la restauration des équipes de Paris 2024	Aide à l'identification d'un prestataire restauration si nécessaire Mise à disposition des espaces adéquats Restauration pour les visiteurs peut être assurée par la collectivité selon son souhait dans les règles de Paris 2024

## 2.4. LE RELAIS DE LA FLAMME : UNE GRANDE FÊTE DANS LA VILLE-ETAPE

La ville-étape du Relais Paralympique représente l'unique étape de la Flamme sur la journée. Il doit être un moment d'exaltation.

Ce cahier des charges est destiné à préciser l'ensemble des événements qui s'y déroulent et de décrire l'organisation des différents temps forts des célébrations, qui sont au nombre de trois :

- Le segment de Relais entre les porteurs appelé Relais en ville ;
- Une phase de célébration sur le site du Festival de la Flamme appelée le Festival de la Flamme ;
- L'allumage du chaudron.

Une représentation schématique avec un déroulé prévisionnel est proposé ci-dessous.



Représentation schématique d'un déroulé prévisionnel des célébrations dans les villes-étapes

Le Relais en ville et le Festival de la Flamme se dérouleront environ :

- de 14h30 à 170h30 dans les collectivités qui accueillent le Relais le dimanche 25 août,
- de 16h30 à 19h30 dans les collectivités qui accueillent le Relais le lundi 26 août,

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et seront affinés au fur et à mesure en fonction de l'avancée du projet. Notamment, la collectivité étant maître d'œuvre du site du Festival de la Flamme, elle peut décider une ouverture du site une bonne partie de la journée.

### 2.4.1. *Le Relais en ville*

Le Relais en ville consiste en un Relais de 24 porteurs de la Flamme. Il s'effectuera sur segment en forme de boucle dans la ville retenue avec comme point de départ et d'arrivée le site du Festival de la Flamme. Ce segment sera d'entre 1 à 2 kilomètres.



### 2.4.2. *Festival de la Flamme*

Cette phase de célébration est intégralement organisée par le département-étape. Si la programmation des festivités devra s'inscrire dans la vision de Paris 2024, les collectivités-étapes seront libres de déterminer les animations qui constitueront ce moment unique. Le tout, dans le respect des prérogatives de Paris 2024 en termes d'usage de la marque et du respect de ses partenaires privés.

Les collectivités territoriales qui accueillent le Relais, les associations locales et les clubs seront invités à célébrer le passage de la Flamme dans la ville. Les acteurs pourront ainsi se mobiliser pour créer leur propre contenu et animations afin d'amplifier les célébrations pour les spectateurs, en lien avec la vision de Paris 2024. Ce moment dynamique et festif aura comme objectif de valoriser le patrimoine, la culture locale, et de mettre en avant les initiatives notamment autour de l'accès au sport pour tous.

Le Festival de la Flamme commencera avant l'allumage du chaudron, en parallèle du Relais en ville, et se finira après l'allumage du chaudron.

A l'issue du Festival de la Flamme, la ville-étape pourra continuer de célébrer si elle le souhaite.

### 2.4.3. *Allumage du chaudron*

Les célébrations dans les collectivités-étapes seront également composées d'un moment unique et spectaculaire : l'allumage du chaudron.

Le Relais en ville se conclura sur le site du Festival de la Flamme qui accueillera la dernière séquence de la journée. Le dernier porteur de la Flamme apportera la Flamme et embrasera le chaudron. Cette séquence est gérée par Paris 2024 en relation avec la collectivité-étape.

A l'image de la cérémonie d'ouverture des Jeux, l'allumage du chaudron est un moment solennel et chargé de symbolique en conclusion de la journée du Relais de la Flamme.

## **2.5. LE RELAIS DE LA FLAMME : DES OPPORTUNITES POUR AMPLIFIER LES FESTIVITES**

Les collectivités jouent un rôle clé dans l'organisation du Relais de la Flamme de Paris 2024. Elles mettront en place les équipements et les services nécessaires à l'accueil de la Flamme Paralympique sur leur territoire. Des contreparties leur seront accordées en qualité de partenaires institutionnels du Relais.

### BENEFICIER DES ATOUTS MARKETING DU RELAIS



Chaque collectivité ayant le statut de ville-étape pourra **utiliser l'identité visuelle** du Relais de la Flamme qui a été développée par Paris 2024 et protégée par un ou plusieurs dépôts de marques auprès de l'INPI, selon des modalités définies par Paris 2024 et qui seront communiquées aux collectivités. Cette opportunité inédite permettra aux villes-étapes de s'associer à l'identité du Relais de la Flamme pour communiquer sur le projet. Il s'agit d'une identité distincte, propre au Relais de la Flamme de Paris 2024, développée par Paris 2024.

Par ailleurs, les villes-étapes auront la possibilité de **sélectionner 2 porteurs de la Flamme individuels**, dans le respect des critères de sélection des porteurs fixés par Paris 2024. Au-delà de ces porteurs de la Flamme, d'autres habitants du territoire auront la possibilité d'être sélectionnés via d'autres canaux (Paris 2024, partenaires marketing, etc.) pour courir avec la Flamme.

## PARTICIPER A L'ORGANISATION DU RELAIS

Une ville-étape aura la possibilité de **participer à la construction du Relais de la Flamme avec Paris 2024 sur son territoire**. Elle participera à la définition du parcours dans sa ville, pour mettre en valeur ses atouts, en prenant en compte les contraintes opérationnelles et les critères définis par Paris 2024. Des critères de confidentialité seront à respecter lors de la planification de l'événement jusqu'au dévoilement officiel du parcours.

Elle pourra également **associer les acteurs sportifs et culturels** au projet du Relais de la Flamme pour faire rayonner les talents du territoire et renforcer l'engagement des acteurs locaux. C'est notamment l'occasion de capitaliser sur tous les programmes existants.

Le Relais en ville et le Festival de la Flamme sont des opportunités pour les territoires de prendre part à cet événement, en créant une **grande fête participative et populaire** (modalités de participation à préciser par Paris 2024 ultérieurement).

Pour répondre aux besoins de Paris 2024 et participer à l'organisation du Relais de la Flamme, les villes pourront **proposer un programme bénévole**. Il sera l'occasion de valoriser des associations, des clubs ou des groupes ayant un impact positif au niveau local, selon la volonté de la ville-étape.

## S'ASSOCIER A LA VISIBILITE ET A LA MEDIATISATION DU RELAIS

Les villes-étapes pourront **s'associer à l'identité visuelle du Relais de la Flamme et être associées à la communication physique et digitale** qui sera faite par Paris 2024 autour du Relais Paralympique lors du passage de la Flamme sur leur territoire. Des outils et guides d'usage de la marque de Paris 2024 seront fournis par Paris 2024.

### Visibilité digitale

- Site internet de Paris 2024 : une présentation de la collectivité ayant le statut de ville-étape sera effectuée sur le site internet de Paris 2024 avec des liens vers les différents organismes du territoire.



- Communiqués de presse : des communiqués de presse seront publiés tous les jours pour assurer une couverture médiatique du Relais de la Flamme. Dans ce cadre, une mention de la ville-étape sera effectuée dans le communiqué de presse du jour.

### Visibilité physique

Les villes-étapes auront la possibilité d'intégrer un **contenu de mise en valeur de la ville** dans le déroulé de la célébration en accord avec la vision du Relais de Paris 2024.

Chaque collectivité ayant le statut de collectivité-étape pourra mettre en œuvre et prendre en charge **un espace d'animations sur le site du Festival de la Flamme pour assurer leur promotion** conformément aux règles de communications et d'usage qui seront communiquées en amont par Paris 2024.

## 3. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges ci-après est destiné aux collectivités qui accueilleront un Festival de la Flamme du Relais de la Flamme Paralympique de Paris 2024.

Le cahier des charges détaille l'ensemble des éléments qu'une collectivité devra être en mesure de livrer/mettre en place pour accueillir le Relais, à savoir :

- (3.1) Les contributions générales pour garantir l'accueil du Relais de la Flamme ;
- (3.2) Les contributions requises pour chaque espace fonctionnel, à savoir : le Relais en ville, l'espace des porteurs de la Flamme et les parkings ;
- (3.3) Les autres principes de fonctionnement.

La collectivité devra désigner **un interlocuteur unique et dédié à l'accueil du Relais Paralympique sur son territoire**. Si la ville accueille également la Flamme Olympique, il est encouragé que cette personne soit la même. Le Comité d'organisation en charge du Relais de la Flamme de Paris 2024 s'adressera systématiquement à cet interlocuteur. Une gouvernance territoriale sera mise en place avec les différents acteurs territoriaux pour assurer la coordination du projet entre tous (en lien avec les Comités territoriaux organisés localement). Il est préférable, dans la mesure du possible, de garder le même interlocuteur jusqu'à la livraison de l'événement pour faciliter les échanges.

La répartition des responsabilités entre les collectivités territoriales, le comité d'organisation Paris 2024 et l'Etat est à prévoir dans le cadre d'une organisation globale permettant une bonne gestion des flux, la lutte contre la délinquance d'opportunité et la prévention à un niveau renforcé du terrorisme et des troubles à l'ordre public.

### 3.1. LES CONTRIBUTIONS GENERALES POUR GARANTIR L'ACCUEIL DU RELAIS DE LA FLAMME

#### 3.1.1. *Droits des Partenaires Marketing*

Les collectivités devront respecter le cadre commercial défini par Paris 2024 lors du passage du Relais de la Flamme sur leur territoire.

#### EXCLUSIVITE

Seuls les partenaires Olympiques et Paralympiques (internationaux et nationaux) du Relais de la Flamme de Paris 2024 pourront être associés à la manifestation. Aucune marque concurrente ne devra apparaître sur l'ensemble de l'événement ou sur tout support de communication, y compris sur les produits fournis et visibles sur site. Il appartient aux collectivités d'être particulièrement vigilantes sur les potentiels espaces



d'animation intégrés aux sites du Festival de la Flamme (clubs sportifs, animations de la collectivité, etc.) afin que des marques non-partenaires du Relais de la Flamme ne soient pas visibles.

## VISIBILITE

Les partenaires Olympiques et Paralympiques du Relais de la Flamme de Paris 2024 seront intégrés aux visuels présents sur le pavage qui sera produit et installé par la collectivité selon les règles transmises par Paris 2024. Il s'agit de la visibilité le long du parcours, sur le site du Festival de la Flamme, et sur les supports de communication associés – exemples : kakémonos, affiches, banderoles, etc. Le guide d'usage de la marque précisera les modalités de cette visibilité.

## ENVIRONNEMENT NEUTRE OU CLEAN SITE

La première impression qu'un spectateur, un diffuseur ou tout autre personne doit avoir en entrant sur les périmètres liés au Relais de la Flamme Paralympiques qu'il s'agit d'une expérience en lien avec les Jeux. Le site du Festival de la Flamme devra respecter les principes du *clean venue*, c'est-à-dire qu'il s'agira d'un site exempt de publicité et de messages commerciaux, politiques ou religieux, et que seule la présence de Paris 2024, du CIO, de l'IPC, de la marque du Relais de la Flamme, des collectivités partenaires et de ses partenaires marketing sera possible.

Paris 2024 réalisera un repérage du site avec la collectivité locale pour identifier précisément les éléments à masquer ou à démonter sur le site. Une vérification sera réalisée par les équipes de Paris 2024 juste avant l'arrivée de la Flamme dans la ville pour confirmer que les modifications identifiées ont bien été prises en compte et que d'autres éléments n'ont pas été installés pendant cette période.

Le *clean site* devra être opérationnel au plus tard à la mise à disposition du site, et jusqu'à la fin de l'événement.

Les éventuels coûts pour le masquage ou le démontage de publicité seront à la charge de la collectivité.

Par ailleurs, le principe de *clean venue* se juxtapose au principe plus général d'interdiction des activités de contrefaçon et d'ambush marketing, la collectivité devant coopérer avec Paris 2024 afin de permettre le suivi du programme de lutte anti-contrefaçon et anti-ambush marketing de Paris 2024.

## LES REGLES D'USAGE DES PROPRIETES OLYMPIQUES, DES PROPRIETES PARALYMPIQUES ET DES MARQUES PARIS 2024 DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION

La communication de la ville-étape devra nécessairement se concilier avec les impératifs de protection des Propriétés Olympiques, des Propriétés Paralympiques et des Marques de Paris 2024.

Une marque propre au Relais de la Flamme Paris 2024 a été créée dans le cadre de l'évènement.

A ce titre, la collectivité ne pourra communiquer, directement ou indirectement, par son fait ou celui de tiers sous son contrôle, d'une manière susceptible de porter préjudice aux Propriétés Olympiques et/ou aux Propriétés Paralympiques et/ou aux Marques Paris 2024, et plus généralement aux intérêts de Paris 2024, du CIO et de l'IPC, et ce quel qu'en soit le support ou le mode de diffusion. Sauf autorisation contraire expresse



et préalable, la collectivité devra communiquer par le biais de la marque propre au Relais de la Flamme de Paris 2024 et conformément aux instructions qui seront communiquées par Paris 2024.

La collectivité devra respecter, et faire respecter, les impératifs de protection des Propriétés Olympiques, des Propriétés Paralympiques et des Marques Paris 2024 à tous tiers et sans que cette liste ne soit limitative, à ses cocontractants, sous-traitants, fournisseurs, partenaires et autres tiers auxquels elle aurait recours dans le cadre de l'exécution du contrat à conclure.

#### LUTTE CONTRE L'AMBUSH MARKETING ET LA CONTREFAÇON

La collectivité devra coopérer avec Paris 2024 en cas d'identification d'actes de contrefaçon ou d'ambush marketing sur le site de Festival de la Flamme ainsi qu'aux abords de celui-ci afin de protéger les Propriétés Olympiques et Paralympiques, les marques de Paris 2024 et les droits des partenaires marketing et résoudre tout incident dans les meilleurs délais.

La Flamme Paralympique devra toujours être présentée sans la présence de marques commerciales ou non essentielles au Relais de la Flamme (y compris lors des soirées de célébration, les arrêts de la Flamme, etc.).

#### FOURNISSEURS

L'opérateur des différents espaces du Relais se doit de respecter les droits de fourniture exclusive des partenaires de Paris 2024. Il ne pourra pas utiliser des produits de marques concurrentes à celles des partenaires de manière visible sur les espaces du Relais. A défaut, il devra cacher l'ensemble des marques qui pourraient être visibles sur les produits concernés.

#### RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE PARIS 2024

Le contrôle des opérations commerciales est opéré par la direction des partenariats de Paris 2024. Il conviendra donc de ne pas prendre l'attache des partenaires en direct. A date, aucun financement privé ne pourra être sollicité par la collectivité.

#### REVENUS

Le Relais de la Flamme et l'ensemble des festivités qui y sont associées devront être gratuits. Aucune démarche ou promotion commerciale ne pourra être réalisée par la collectivité, en lien avec l'évènement.

##### 3.1.2. *La création de contenus*

La collectivité pourra être amenée à mettre à disposition de Paris 2024 des contenus. Elle devra également s'engager à obtenir l'ensemble des droits sur tous les contenus communiqués à Paris 2024 qui pourraient être protégés par des droits de propriété intellectuelle (licence et cession de droits sur les contenus préexistants ou œuvres originales nécessaires à l'événement et cession de droits à l'image des personnes, de bâtiments ou de zones protégées, selon le périmètre exigé par Paris 2024 notamment quant à l'étendue, la destination, la durée et le territoire).



### 3.1.3. Autorisations

Pour le parcours, la collectivité aura la charge de délivrer les autorisations nécessaires au passage du Relais de la Flamme sur son territoire dans les temps impartis. Ces autorisations devront correspondre au besoin de Paris 2024. Paris 2024 assurera la déclaration de manifestation sportive.

La Préfecture, qui instruit le dossier de déclaration de la Flamme, récolte auprès des collectivités et tous les acteurs concernés les autorisations nécessaires à l'organisation du passage de la Flamme (communes, lieux privés, service des routes etc.).

### 3.1.4. Sécurisation des espaces : principes généraux

La ville-étape et Paris 2024 seront responsables de l'organisation de la sécurité des différents espaces fonctionnels, en coordination avec les préfets compétents.

Elle doit avoir la capacité de déployer un dispositif humain (mobilisation des forces de police municipale et/ou des sociétés de sécurité privée) et matériel, adapté en volume et en qualité aux spécificités des différents sites et espaces.

La collectivité suivra les recommandations du préfet et des autorités de Police et/ou de Gendarmerie en lien avec Paris 2024 relatives à la sécurisation de tout site ayant un lien direct avec le Relais de la Flamme de Paris 2024. Ces recommandations lui permettront de définir un plan de sécurité adapté et proportionné, permettant l'activation de ces sites dans les meilleures conditions de sécurité des biens et des personnes, pendant toute la période (espace délimité et surveillé, aux abords contrôlés, doté d'une capacité d'accueil suffisante). L'attractivité et l'accessibilité seront prises en compte afin de permettre une gestion fine et maîtrisée des différents flux.

Un règlement intérieur des sites sera élaboré dans lequel sera proscrite l'introduction de certains types d'objets et prohibés certains comportements. Une coordination avec l'Etat sera définie au moment de l'événement.

Ces mesures permettront de s'inscrire dans une politique de prévention des risques et menaces, y compris l'atteinte à l'image des Jeux.

Pour ce qui concerne le plan de sécurité, en conformité avec la réglementation sur les manifestations, la ville-étape devra se conformer à toutes les exigences et recommandations que le préfet et ses services pourraient formuler en matière de sûreté et de sécurité.

Une opération préalable de déminage de certains des espaces pourra être prévue si l'état de la menace le justifie. Pour garantir la sanctuarisation du site, une surveillance constante devra être organisée à l'issue de ce déminage sur les espaces concernés.

La collectivité devra également suivre les obligations en termes de sécurité de Paris 2024.

L'Etat aura la charge de la sécurisation du parcours du Relais, en relation avec Paris 2024.



### *3.1.5. Santé, sécurité et risques professionnels*

Les opérations de travaux, d'aménagements, de montage, d'exploitation, de maintenance et de démontage, placées sous la responsabilité de la ville-étape dans les espaces fonctionnels, doivent respecter l'ensemble des règles relatives à la protection des travailleurs fixé par le Code du Travail. Il est donc de la responsabilité de la ville-étape d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble des travailleurs.

Afin de s'assurer du respect des conditions de travail, elle s'entoure d'un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS) et d'un préventeur santé sécurité. Responsable du Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS), le Coordinateur Sécurité Protection de la Santé travaillera en collaboration avec les services médicaux et de secours de l'Etat et des associations agréées de sécurité civile.

### *3.1.6. Prévention contre les risques d'incendie et de panique*

La ville-étape demeure responsable, pendant toute la durée de l'événement y compris les phases de travaux, des dispositifs de prévention, de sécurité incendie et d'aides à la personne de l'ensemble des espaces fonctionnels du Relais de la Flamme dans les villes-étapes.

La ville-étape s'engage à mobiliser et à mettre à disposition, le personnel, les matériels et les équipements nécessaires pour assurer le contrôle, la maintenance des installations des espaces à la sécurité incendie, et des installations en conformité avec la réglementation en vigueur et disposant d'un avis favorable de la commission de sécurité et d'accessibilité à leur exploitation.

Elle s'entoure dès la phase de conception du projet, d'un organisme de contrôle-vérification technique disposant des agréments et accréditations nécessaires à la réalisation du suivi du projet et des travaux. Une attention particulière sera portée sur la conception et la réalisation des structures et installations provisoires telles que chapiteaux, tentes, scènes, échafaudages, installations électriques temporaires, etc.

Afin de réaliser cette démarche administrative et d'assurer la conception d'un événement en conformité avec l'ensemble des réglementations françaises, la ville-étape peut s'entourer d'un conseil expert en sécurité incendie.

### *3.1.7. Habillage et signalétique*

Afin de célébrer le passage de la Flamme dans les territoires, des éléments d'habillage, de visibilité et de signalétique pourront être installés dans les villes ou à des endroits spécifiques.

Des principes graphiques pour l'habillage et la signalétique de chaque espace fonctionnel seront développés par Paris 2024. Ces principes et les usages seront définis dans le cadre d'un guide d'usage des marques. Ces documents détailleront l'univers graphique et typographique ainsi que les éléments d'identités qui seront déployés sur l'ensemble des supports développés dans le cadre du Relais et utilisables spécifiquement par les villes-étapes.



Paris 2024 transmettra aux villes les guides d'usage et les kits de communication. Les villes-étapes se chargeront de la production, du montage, du démontage et du réemploi de ces éléments selon les principes d'excellence environnementale et de durabilité. Paris 2024 devra valider les éléments d'habillage et de signalétique mis en place.

## HABILLAGE

L'habillage, ou le pavoisement, permet d'habiller la ville aux couleurs du Relais de la Flamme de Paris 2024. C'est un élément essentiel pour garantir la cohérence et la visibilité des villes-étapes.

Les villes-étapes auront la responsabilité de produire et d'installer les supports d'habillage pour les espaces suivants (sous réserve du respect et de l'application de principes créatifs définis par Paris 2024, qui seront fournis ultérieurement) :

- Le parcours dans la ville-étape ;
- L'espace porteurs de la Flamme ;
- Les autres sites en dehors des espaces fonctionnels de Paris 2024 dans la ville-étape, selon sa volonté.

## SIGNEALETIQUE

La signalétique correspond à tous les panneaux et affichages présents dans la ville-étape. L'objectif de la signalétique est de proposer la meilleure expérience possible aux populations présentes dans la zone de célébration et à ses abords en indiquant et orientant le public.

Les villes-étapes auront la responsabilité de produire et d'installer les supports de signalétique pour les espaces suivants (sous réserve du respect et de l'application de principes créatifs définis par Paris 2024 - guidelines) :

- L'accès au parcours ;
- L'espace porteurs de la Flamme ;
- Les autres sites en dehors des espaces fonctionnels de Paris 2024 dans la ville-étape, selon sa volonté.

### 3.1.8. Nettoyage et gestion des déchets

Le nettoyage et la gestion des déchets sont importants pour une perception positive du Relais de la Flamme par le public.

La collectivité s'assurera :

- qu'un bon niveau de propreté soit garanti pendant l'événement ;
- d'avoir mis en place une organisation favorisant la réduction à la source des déchets ;
- que le public soit sensibilisé au tri des déchets ;
- qu'un schéma de collecte des déchets permettant un taux de valorisation matière élevé est mis en place.



Les prestations proposées devront être en cohérence avec les ambitions sociales et environnementales de Paris 2024 et respecter les principes suivants :

- Qualité de service ;
- Respect des règles sanitaires et de la législation en matière de gestion des déchets ;
- Durabilité des produits et des méthodes de nettoyage ;
- Valorisation du travail des agents de nettoyage ;
- Formation de tous les acteurs (notamment des restaurateurs) à la stratégie de gestion et de collecte des déchets ;
- Exemplarité et innovation ;
- Insertion sociale et professionnelle ;
- Héritage en termes d'équipements et de pratiques ;
- Traçabilité.

Paris 2024 se tiendra à disposition de la collectivité pour la conseiller, trouver un format optimal pour concevoir et mettre en place le dispositif de prestations de nettoyage et gestion des déchets conformément à ses ambitions sociales et environnementales.

### *3.1.9. Besoins technologiques*

#### **ANTENNES MOBILES**

Si un besoin de couverture mobile s'avère nécessaire, la ville-étape fera ses meilleurs efforts pour faciliter la délivrance d'autorisations administratives aux opérateurs télécom nationaux (autorisation d'urbanisme, permis de construire, demande préalable, autorisation d'occupation du domaine public ou un droit de passage, support pour obtenir l'aval des Architectes des Bâtiments de France quand cela sera nécessaire) pour l'utilisation de fréquences validées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et pour l'implantation d'antennes mobiles.

#### **INFRASTRUCTURES TELECOMS**

La ville-étape associe Paris 2024 aux discussions et prises de décisions relatives au programme des travaux d'entretien du réseau de télécommunications qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'organisation du Relais.

Dans ce cadre, si Paris 2024 le demande, la ville-étape s'engage à faire ses meilleurs efforts pour faire suspendre ou proroger l'exécution des travaux d'entretien qu'elle prévoit. A ce titre, Paris 2024 demande à être en visibilité des travaux de voirie confirmés et engagés par la ville-étape pendant la phase opérationnelle du Relais de la Flamme.

De plus, la plus haute qualité de réseau disponible sera nécessaire sur le parcours du Relais de la Flamme. Si cela s'avérait nécessaire, la ville-étape fera ses meilleurs efforts pour faciliter la délivrance d'autorisations administratives aux opérateurs télécom (autorisation d'urbanisme, permis de construire, demande



préalable, autorisation d'occupation du domaine public ou un droit de passage) pour permettre les travaux de génie civil et le câblage destiné au passage du Relais.

#### INFRASTRUCTURE WI-FI PUBLIQUE

Si la ville-étape dispose d'un Wi-Fi public, il devra être mis à disposition de Paris 2024 pendant la phase opérationnelle du Relais de la Flamme.

#### 3.1.10. Programme de bénévoles

##### ÊTRE BENEVOLE SUR LE RELAIS DE LA FLAMME

L'adhésion à la vision et aux valeurs de Paris 2024, ainsi qu'à celles de l'olympisme et de l'International Paralympic Committee, est un prérequis indispensable. Elle permettra aux bénévoles de jouer son rôle dans le succès des célébrations du Relais, qu'ils incarneront aux yeux de l'ensemble des participants, spectateurs et parties prenantes.

Les bénévoles deviendront alors des éléments clés du dispositif : ils seront souvent le premier point de contact des spectateurs sur le site. Leur engagement suppose donc de respecter les principes essentiels de dignité, d'impartialité, d'intégrité et de probité tout au long de leur mission.

La contribution à la diffusion d'une image positive des Jeux et du Relais de la Flamme implique de faire preuve de réserve, de discrétion, de neutralité et de bienveillance à l'égard tant des participants, spectateurs et parties prenantes du Relais de la Flamme.

##### RESPONSABILITÉ DES BENEVOLES

Les bénévoles s'engagent, de leur propre initiative, à collaborer librement et à titre bénévole sur une période donnée à la réalisation d'une mission, qui leur est **confiée par la collectivité**.

Cette dernière se chargera du recrutement et de la gestion des bénévoles sollicités dans la ville. Elle s'assurera de la bonne gestion des plannings, et prendra en charge leur restauration et des frais de transport le cas échéant.

Ce programme de bénévoles sera **différent de celui qui sera conçu pour les Jeux de Paris 2024**. Les deux programmes constituent deux recrutements distincts et se composent de missions différentes.

Les bénévoles affectés du Relais de la Flamme pourront effectuer des missions qui seront définies par la collectivité, avec l'aide de Paris 2024.

Dans le cadre de la collecte et du traitement des données à caractère personnel des bénévoles, la collectivité-étape s'engage à respecter la réglementation applicable, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ("RGPD") et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ("loi informatique et libertés").



## MISSIONS DES BENEVOLES

Les missions susceptibles d'être confiées aux bénévoles dans le cadre du Relais de la Flamme sont listées ci-dessous. Cette liste est donnée à titre indicatif, n'est pas exhaustive et est susceptible d'évolution lors de l'avancée du projet.

- Accueil et orientation des porteurs de la Flamme dans leur espace dédié.
- **Médias** : Accueil, orientation et assistance des médias et de la presse
- **Public VIP** : Accueil, orientation, assistance et contribution à la qualité de l'expérience des personnes « VIP »
- **Personnes à mobilité réduite** : Orientation et assistance des personnes nécessitant une aide à l'accessibilité
- **Transport** :
  - Assistance possible aux différents points de transport en commun proches du site ;
  - Orientation aux personnes souhaitant se rendre aux sites et aux aires de stationnement.
- **Porteurs de la Flamme** :
  - Assistance aux équipes dans les espaces d'accueil des porteurs de la Flamme ;
  - Assistance à l'équipe de Paris 2024 pour préparation des dotations ;
  - Accueil des porteurs de la Flamme dans le ou les espaces dédiés.

Aucune mission qui, par nature, présente un risque pour les bénévoles, notamment lorsqu'elle est susceptible de porter atteinte à sa santé, son intégrité physique ou morale, sa dignité ou sa sécurité, ne pourra lui être confiée.

De même, aucune mission impliquant un non-respect des lois et règlements applicables sur le territoire français, ne pourra être confiée à un bénévole.

Ces missions pourront avoir lieu sur le site du Festival de la Flamme mais également sur les autres espaces fonctionnels mis à disposition dans le cadre du Relais de la Flamme dans les collectivités.

## DUREE ET HORAIRE DES MISSIONS

La durée propre à chaque mission sera déterminée au cas par cas par la collectivité, avec l'aide de Paris 2024. À titre indicatif, la plage horaire estimée est comprise entre 10h et 22h.

## BESOIN EN TERMES DE BENEVOLES

Paris 2024 souhaite que le programme mis en place par les collectivités pour le recrutement des bénévoles soit inclusif, composé d'équipes diversifiées, tant en termes de parité entre les femmes et les hommes, de non-discrimination, que de facilitation de l'accueil et de l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Le programme bénévoles organisé par la collectivité doit respecter la réglementation en vigueur.

Le nombre de bénévoles sera à définir par la ville selon les opérations mises en place sous réserve de validation par Paris 2024.



## FORMATIONS

Les collectivités devront effectuer une formation appropriée aux bénévoles afin de leur permettre de se préparer efficacement à la réalisation de leurs missions au sein des célébrations du Relais.

Des contenus de formations pourront être mis à disposition par Paris 2024 le cas échéant pour leur présenter la vision et les objectifs des Jeux et du Relais de la Flamme ainsi que les engagements en faveur de la responsabilité environnementale.

## 3.2. CONTRIBUTIONS TECHNIQUES DE LA COLLECTIVITÉ PAR ESPACE FONCTIONNEL

Pour l'accueil du Festival de la Flamme et du public dans les villes-étapes, ainsi que pour les opérations du Relais de la Flamme, Paris 2024 a recensé plusieurs espaces fonctionnels :

- Le parcours de la Flamme comprenant le Relais en ville ;
- Les points de rencontre pour les porteurs de la Flamme ;
- Les parkings pour les véhicules du Relais.

L'emplacement de ces différents espaces dans la ville-étape est déterminant pour faciliter et fluidifier les opérations. Les collectivités et Paris 2024 travailleront étroitement pour le choix des espaces. Les spécificités liées à chaque espace sont détaillées ci-dessous.

Le Relais en ville sera le tracé de la Flamme dans les rues de la ville-étape autour du site du Festival de la Flamme. Il aura une distance comprise entre 1 et 2,5 kilomètres. Ce tracé sera à définir de manière collaborative avec les différentes parties-prenantes.

### DÉBUT ET FIN DU SEGMENT

Le lieu de départ et d'arrivée du segment sera le site du Festival de la Flamme. Ce lieu sera défini conjointement entre Paris 2024 et la Collectivité qui accueille le passage du Relais. La ville aura un droit de regard sur le parcours.

Le parcours devra être dans des rues suffisamment larges pour permettre l'accueil du public et le passage de véhicules dans de bonnes conditions, condition qui sera clef pour le respect du timing et la fluidité des opérations.

Le départ et l'arrivée du parcours doivent répondre donc répondre à plusieurs critères :

- La proximité immédiate avec le site du Festival de la Flamme (si ce n'est pas inclus au sein-même du site) ;
- Assez d'espace pour décharger / charger du matériel en toute sécurité ;
- En mesure d'accueillir au minimum 20 véhicules de l'organisation, incluant ceux des forces de sécurité ;
- La mise à disposition de toilettes à proximité ;
- Dans l'idéal, la présence de bornes de recharge pour véhicules électriques (2 points de recharge).



## MISE A DISPOSITION DU PARCOURS EN VILLE

Le parcours devra être fermé à la circulation avant l'arrivée de la Flamme (temps déterminé en préfecture en liaison avec Paris 2024, afin de s'assurer de la nécessité et la proportionnalité de ces mesures).

Un dispositif spécifique (barrièrage, coupure de circulation, etc.) sera mis en place par la ville-étape sur le parcours. Les détails seront définis par le préfet et les autorités de police, en collaboration avec les services compétents des collectivités, de Paris 2024, des parties prenantes dans le respect des normes de sécurité liées à ce type de manifestation.

Par ailleurs, la ville-étape s'engage à rendre le parcours accessible et disponible aux équipes de Paris 2024 pour les repérages à réaliser en phase de planification de la manifestation.

## AUTORISATIONS ET SECURISATION DU PARCOURS

### *Plan et périmètre de circulation*

Le Relais en ville emprunte les rues de la collectivité. Les autorités locales ont la responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité pour le bon déroulement du Relais en prévoyant, en liaison avec le préfet, un **plan de circulation** coordonné avec les mesures et périmètres de sécurité. Un éventuel périmètre de protection pourra être décidé par le préfet. Ces périmètres devront prévoir la progression fluide et sans entrave du Relais, améliorant la sécurité globale et permettant au Relais de maintenir un minutage le plus précis selon le déroulé prévu. La collectivité aura donc la responsabilité de bloquer, avec des moyens de sécurité suffisants, la circulation des rues et les passages qui sont situés sur le parcours du Relais, et libérer les véhicules et de tout objet pouvant entraver le bon déroulement du passage du Relais ou la captation des images et/ou aller à l'encontre des droits des entreprises partenaires.

### *Autorisations administratives*

L'objectif global est de maintenir l'intégrité du convoi et de maintenir une progression sans entrave tout en minimisant l'impact possible sur le trafic local. **La collectivité, en lien avec le préfet, sera responsable de la demande et de l'obtention des différentes autorisations liées à la fermeture de certaines routes.** En concertation avec le préfet et en lien avec Paris 2024, elles définiront quelles rues et/ou quels accès fermer, quand les fermer, combien de temps les fermer et selon plusieurs modalités au regard des risques d'actions malveillantes. Ces décisions seront prises en fonction des impacts sur la circulation et de l'évaluation des risques de sécurité du Relais.

## ASSISTANCE MEDICALE PUBLIQUE SUR LE PARCOURS

En application de l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours, la ville-étape, conjointement avec les secours étatiques, sera garante de l'assistance médicale des spectateurs, des Porteurs de la Flamme et de l'ensemble des équipes du Relais de la Flamme le long du parcours. Elle doit mettre en place les secours en quantité suffisante et adaptée à la typologie géographique du lieu de l'événement.

Paris 2024 se réserve un droit de regard sur le dispositif qui sera mis en place.



## GESTION DES DECHETS ET PROPRETE

**La ville-étape devra garantir un bon état de propreté du parcours avant, pendant et après l'événement,** avec notamment la mise à disposition de suffisamment de poubelles et une signalétique appropriée pour permettre des solutions de tri facilement accessibles et compréhensibles. Après le passage du Relais, le parcours devra être remis en état par les services de la ville-étape. Les prestations proposées devront être en cohérence avec les ambitions sociales et environnementales de Paris 2024.

## ANIMATIONS LOCALES DU PARCOURS DU RELAIS EN VILLE

Les collectivités pourront animer leur territoire en proposant aux associations et aux clubs locaux d'organiser des animations sur le parcours des porteurs de la Flamme, en complément des éléments mis en place par les Parrains Officiels.

Il sera donc demandé aux collectivités de coordonner et de prendre en charge le cas échéant ces animations pour s'intégrer dans le dispositif global du parcours du Relais en ville

Ces animations devront respecter la vision de Paris 2024 et créer de la valeur pour les spectateurs sur le bord des routes.

## MISE A DISPOSITION DE BUS

La collectivité accueillant le Relais de la Flamme Paralympique devra mettre à disposition deux à trois (selon la typologie du véhicule) bus, mini bus ou navettes **aux équipes de l'organisation qui auront pour objectif la gestion et le transport des porteurs de la Flamme** sur le parcours sur la durée demandée par Paris 2024.

Les véhicules mis à disposition devront être accessibles, et leurs chauffeurs disponibles d'environ 14h (pour un briefing) jusqu'à 20h.

## CARACTERISTIQUES

Les parkings constituent également un point essentiel dans l'organisation et le bon déroulement du Relais de la Flamme de Paris 2024. Le Relais de la Flamme Paralympique est un événement itinérant avec certain nombre de véhicules dans son convoi. Ces véhicules devront pouvoir être stationnés dans un emplacement défini pour garantir leur sécurité et ne pas gêner les emplacements dédiés aux visiteurs ou aux habitants de la ville.

Ces parkings devront avoir la capacité d'accueillir environ 20 véhicules (organisation, forces de l'ordre, partenaires). Pour ce faire, Paris 2024 demande aux collectivités de proposer un ou plusieurs emplacements disposant de cette capacité, à proximité

**La collectivité devra garantir un bon état de propreté des parkings avant, pendant et après l'événement,** avec notamment la mise à disposition de suffisamment de poubelles et une signalétique appropriée pour permettre des solutions de tri facilement accessibles et compréhensibles. Après le passage du Relais, ils devront être remis en état par les services de la collectivité.



La date et les horaires exactes de la mise à disposition du ou des espaces seront communiqués lors de la définition du tracé du parcours et des repérages par les équipes de Paris 2024. Dans ce cadre, la collectivité s'engage à rendre le ou les parkings accessibles et disponibles aux équipes de Paris 2024 pour les reconnaissances à réaliser en phase de planification de la manifestation.

Nous parlons, pour les villes accueillant un Festival de la Flamme, de deux potentielles zones de parkings : au plus proche du site de Festival, ainsi qu'à proximité immédiate du centre des porteurs de la Flamme.

### **3.3. AUTRES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT**

En plus des contributions évoquées ci-dessus, les collectivités devront respecter certains autres grands principes mis en place par Paris 2024 en matière de livraison des événements, comme le Relais de la Flamme.

#### *3.3.1. Labélisation Terre de Jeux 2024*

##### **PRINCIPES GENERAUX DU LABEL**

Créé en juin 2019 par le Comité d'organisation, le label Terre de Jeux 2024 est destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Le label vise trois objectifs principaux : célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur tout le territoire, en engageant un maximum de Français, en amont, et laisser un héritage, en aval.

Pour atteindre l'ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des Français, le label Terre de Jeux 2024 souhaite promouvoir la pratique du sport de plusieurs manières :

- Plus de sport pour l'éducation, la santé et l'inclusion ;
- Plus de sports accessibles à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique ;
- Plus de sport durable et responsable.

##### **LE LABEL TERRE DE JEUX 2024, UN CRITERE D'ELIGIBILITE POUR ACCUEILLIR LA FLAMME**

Pour accueillir la Flamme en journée ou en soirée, toutes les collectivités le long du parcours devront être labellisées Terre de Jeux 2024.

Si la collectivité n'est pas encore labelisée Terre de Jeux 2024 et qu'elle souhaite le devenir, pour accueillir le Relais de la Flamme et engager ses habitants, une présentation plus détaillée du label et le processus de candidature à son obtention est disponible ici.

*NB. Merci de bien noter également que toutes les collectivités labélisées n'accueilleront pas systématiquement le Relais de la Flamme sur leur territoire.*



### 3.3.2. Protection et respect des droits de l'homme

Paris 2024 a pris l'engagement de s'assurer que les activités liées aux Jeux ne nuisent à personne, dimension essentielle du succès des Jeux Olympiques et Paralympiques et de l'héritage à long terme qu'ils peuvent laisser dans les villes et le pays hôte. Cette garantie est directement liée aux principes fondamentaux de l'Olympisme et aux valeurs positives que les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent et promeuvent. Les Jeux offrent une opportunité de renforcer ces principes et valeurs par des moyens tangibles et efficaces.

Dans ce contexte, toutes les activités liées à l'organisation des Jeux, notamment le Relais de la Flamme, et à leur héritage doivent être conçues et menées en accord avec les standards nationaux et internationalement reconnus en matière de protection et de respect des Droits de l'Homme, et notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, les normes constitutionnelles reconnues en droit français, la Charte Olympique et les procédures de Paris 2024 en la matière.

### 3.3.3. Héritage et durabilité

En tant que signataire de la Charte des 15 engagements écoresponsables du ministère des Sports, Paris 2024 s'engage à viser les plus hauts standards de performance climatique, environnementale et sociale.

Sur l'ensemble de la phase de préparation jusqu'à la livraison des Jeux, chaque événement organisé par le Comité d'Organisation, les parties prenantes des Jeux, les partenaires, les collectivités hôtes ou labellisées Terre de Jeux doit ainsi s'inscrire dans une démarche d'amélioration progressive, pour atteindre les objectifs fixés par Paris 2024 pour l'organisation d'événements responsables.

Paris 2024 incite donc la collectivité à mener des actions dans les différents domaines listés ci-après et met à sa disposition le guide des évènements responsables Paris 2024 qui détaille les bonnes pratiques afin de mettre en œuvre les engagements détaillés ci-dessous. Paris 2024 se tiendra à disposition de la collectivité pour la conseiller et trouver les solutions optimales à appliquer localement.

#### GRANDS ENJEUX :

- Impact carbone : actions pour éviter et réduire ses émissions, éventuelles actions de compensation, et mobilisation ;
- Biodiversité : respect des espaces naturels, mesures de réduction de l'impact sur la biodiversité, mesures de préservation des arbres et des espaces, limitation des pollutions lumineuses et sonores, mobilisation sur les enjeux de la biodiversité ;
- Economie circulaire : actions pour réduire les matières nécessaires en misant sur l'existant, éco-concevoir ce qui doit être produit, assurer une seconde vie aux produits et équipements, gérer efficacement les déchets ;



- Résilience et adaptation aux changements climatiques : accès gratuit et facilité à des fontaines à eau (sur lesquelles aucune marque, même institutionnelle, n'apparaîtra), zones d'ombres, espaces végétalisés rafraîchis, brumiseurs, etc.

#### METIERS :

- Achats responsables : intégration des critères environnementaux et sociaux pour l'ensemble des achats d'un Club 2024, en s'appuyant sur les principes de la Stratégie Responsable des Achats de Paris 2024 ;
- Énergie et gestion des ressources :
  - Énergie électrique : alimentation électrique par fourniture d'électricité renouvelable (connexion réseau et/ou production d'énergie temporaire). L'utilisation de carburant fossile pour la fourniture d'énergie électrique temporaire est proscrite sans accord explicite du département Énergie de Paris 2024 ;
  - Économie et préservation des ressources en eau : aucun rejet d'huile ou de produits toxiques dans les égouts, favoriser l'installation de sanitaires écoresponsables, etc.
- Eco-mobilité : lieu accessible en transports en commun (moins de 500 mètres), mesures en faveur des moyens de mobilité douce (exemple : valorisation des pistes cyclables existantes, parkings vélos) ;
- Optimisation de la logistique : choix de fournisseurs et de prestataires locaux, encouragement à la mutualisation des transports de marchandises et de personnes ;
- Restauration durable : mise en place d'une offre de restauration favorisant la consommation de produits sains, locaux, bio, bas carbone, de recettes de saison, minimisation de la production de déchets (suppression du plastique à usage unique, réduction du gaspillage alimentaire), redistribution des invendus au profit d'associations locales ;
- Eco-communication : réduction des supports de communication et en particulier ceux pouvant générer des déchets (flyers, goodies, emballages...), supports de communication faits avec des matériaux écoresponsables.

#### TRANSVERSE :

- Formation et mobilisation interne : dans la mesure du possible, désignation d'un référent « Responsabilité sociale et environnementale », sensibilisation de l'ensemble des équipes et prestataires dans la démarche ;
- Mobilisation et sensibilisation externe : communication sur les engagements de l'événement, mise en place d'animations en faveur d'une société solidaire et durable ;
- Innovation sociale : sélection de prestataires favorisant l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

### 3.3.4. Accessibilité universelle

Au-delà de leur aspect réglementaire et obligatoire, l'accessibilité et l'inclusion sont des éléments clés de l'esprit Olympique et Paralympique. La collectivité s'assurera que l'événement et les prestations proposées soient accessibles à toutes les personnes ayant des besoins spécifiques, qu'ils soient permanents ou temporaires, liés à un handicap physique, sensoriel, intellectuel, à une différence linguistique ou culturelle.

Il est donc rappelé les éléments suivants :

- Les enjeux d'accessibilité universelle s'appliquent à l'ensemble des opérations événementielles organisées par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Toutes les catégories de personnes participant au Relais de la Flamme peuvent potentiellement être concernées par l'usage de solutions apportées par l'accessibilité universelle : spectateurs, porteurs de la Flamme, volontaires, médias, etc. ;
- L'accessibilité universelle s'applique aux infrastructures, aux transports ainsi qu'aux éléments d'information et de signalisation, de manière à rendre les Personnes en Situation de Handicap les plus autonomes possibles. En complément, un soin tout particulier est également attendu dans l'accueil et l'accompagnement destinés aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Quelques recommandations sont à prendre en compte par les collectivités traversées du Relais de la Flamme afin de proposer un événement accessible à tous :

- Un soin particulier sera apporté aux **informations relatives à l'accessibilité** de l'événement fournies aux participants (itinéraires et entrées accessibles, détail des services accessibles, modalités d'accueil) ;
- Les personnes chargées de l'accueil (dont volontaires, personnel de sécurité, etc.) devront être **sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap** afin de proposer une information et un accompagnement adaptés ;
- Les espaces seront accessibles aux personnes se déplaçant en **fauteuil roulant** : de plain-pied ou avec des systèmes compensant d'éventuelles marches (rampes, élévateurs), avec des circulations, des gère-files et des portes suffisamment larges, avec un ou plusieurs sanitaires adaptés, avec des emplacements aménagés dans le public avec vue dégagée, etc. ;
- Sur site, il sera prévu une **signalétique** visible (support contrasté par rapport à son environnement), lisible (police linéale et contrastée par rapport au support, hauteur des caractères importante), homogène et compréhensible (informations concises et classées, avec recours aux pictogrammes) ;
- Les éventuels **chiens-guides ou chiens d'assistance** seront acceptés sur sites. Il est suggéré de prévoir un espace d'aisance pour animaux d'assistance.

*Documents transmis par Paris 2024 aux collectivités*

Plusieurs guides seront remis aux collectivités afin de les accompagner, si besoin, vers des événements accessibles à tous :



- Guide « Vocabulaire relatif au handicap » ;
- Guide « Bien accueillir les Personnes en Situation de Handicap » ;
- Guide « Organisation d'événements accessibles » ;
- Guide « Prestataires pour événements accessibles ».

## 4. POUR ALLER PLUS LOIN, COMMENT MOBILISER VOTRE TERRITOIRE

Le Relais de la Flamme de Paris 2024 représente une opportunité unique de partager l'esprit des Jeux avec l'ensemble des territoires, avec l'ensemble des Français. Pour atteindre cet objectif, Paris 2024 en est convaincu, les territoires du Relais de la Flamme seront des acteurs essentiels.

Les collectivités auront l'opportunité de contribuer à la mobilisation au niveau local pour célébrer le Relais : en engageant les clubs, les associations culturelles et sportives, les écoles (semaine Olympique et Paralympique, programme Génération 2024), en animant le territoire avec des activations Terre de Jeux 2024, et encore en mobilisant la presse locale.

Ceci constitue une première présentation des programmes Paris 2024 activables par la collectivité à l'occasion du Relais de la Flamme et sur toute la durée des célébrations.

### 4.1. ENGAGER LES HABITANTS DE LA VILLE-ETAPE

Plusieurs programmes, développés par Paris 2024 existent et ont pour objectif de faire profiter les Jeux aux Français et aux territoires. Paris 2024 encouragera l'implication des villes-étapes dans l'application de ces programmes, notamment les trois programmes décrits ci-dessous.

#### 4.1.1. Génération 2024 : éducation et jeunesse

Délivré par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure Olympique et Paralympique dès maintenant. Toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur peuvent être labellisés Génération 2024. De même, les établissements spécialisés (ESMS) relevant du ministère des Solidarités et de la Santé sont également éligibles au label. Il permet de connecter les



établissements labélisés à un ensemble d'activations, de rencontres et de ressources proposées par Paris 2024, en particulier via la plateforme Génération 2024.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://generation.paris2024.org/>

#### **4.1.2. *Génération 2024 : engagement citoyen***

Des missions de Service Civique Génération 2024 vont être proposées à 10 000 jeunes volontaires par an dans le cadre du plan Héritage de l'Etat en lien avec Paris 2024. Plusieurs structures sont éligibles à leur accueil : les acteurs du mouvement sportif, les établissements scolaires, les collectivités, tout particulièrement celles labellisées Terre de Jeux 2024 mais aussi les structures d'éducation populaire, les associations et l'ensemble des acteurs engagés dans le champ « Sport et société ».

Les Services Civiques participeront à la promotion des valeurs Olympiques et Paralympiques, notamment auprès des jeunes publics, ils œuvreront aussi à la découverte des disciplines Olympiques et Paralympiques et tout particulièrement les nouveaux sports proposés par Paris 2024, en particulier auprès des publics éloignés de la pratique sportive. Dans les établissements de l'Education nationale, les Services Civiques renforceront la pratique sportive et accompagneront des projets d'éducation par le sport. Dans les collectivités Terre de Jeux 2024, leur présence participera à un engagement en faveur du sport pour tous.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://generation.paris2024.org/service-civique-generation-2024>

#### **4.1.3. *Bouger plus***

Pour Paris 2024, faire bouger plus les Français est plus qu'un objectif, c'est un enjeu qui nous mobilise dans la construction de notre projet. Donner une place centrale au sport dans le quotidien des Français est une exigence qui se justifie d'autant plus à la lumière des bienfaits du sport face aux risques pour leur santé que provoque aujourd'hui le manque d'activité. Pour apporter sa contribution, Paris 2024 joue un rôle de force de proposition et d'accélérateur de projets. Des fiches-actions Bouger plus ont été conçues à la demande de Paris 2024 par le collectif « Pour une France en forme » avec l'expertise de l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) et du Ministère des Sports dans le but de mettre en lumière les bienfaits de l'activité physique et de proposer des actions qui luttent efficacement contre la sédentarité.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://www.paris2024.org/fr/bouger-plus/>

### **4.2. ENGAGER LES ACTEURS SPORTIFS ET CULTURELS**

Le Relais de la Flamme est un temps fort permettant de mobiliser et mettre en valeur les acteurs sportifs et culturels locaux. Le passage de la Flamme dans les territoires sera l'occasion de mobiliser les clubs et associations du territoire.



Afin de proposer une expérience riche et complète des Jeux, la ville-étape est vivement invitée à proposer une programmation sportive et culturelle, dans la temporalité qu'elle souhaite et qui lui convient, à partir de l'annonce officielle du parcours du Relais de la Flamme, puis sur toute la durée des Jeux.

Cette programmation peut par exemple inclure des performances artistiques, une sensibilisation aux classifications Paralympiques ou encore des divertissements.

Les animations auront lieu sous réserve de considérations de sécurité publique.

La ville-étape sera responsable de la planification et de la mise en œuvre du programme d'animations et de divertissements qu'elle souhaite mettre en place, en complément des animations de Paris 2024 et des partenaires marketing du Relais de la Flamme au moment du Relais.

#### **4.4.1. *Les activités sportives***

La collectivité est vivement encouragée à organiser des activités sportives avec les clubs et les associations sportives locales, les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs, ainsi qu'avec les référents territoriaux du Comité Paralympique et Sportif Français.

Ces activités devront idéalement comprendre des sports Olympiques et Paralympiques présents au programme des Jeux.

Elles pourront prendre la forme :

- D'initiations sportives liées à des sports Olympiques et/ou Paralympiques ;
- De démonstrations sportives.

Tout ou partie des activités sportives proposées seront accessibles aux Personnes en Situation de Handicap.

#### **4.4.2. *Les activités culturelles***

La ville-étape est également vivement invitée à proposer une programmation culturelle qui peut s'appuyer sur les acteurs locaux et sur les propositions nées de l'Olympiade Culturelle. Ce programme activable par les collectivités permet de susciter un élan conjuguant art et sport sur les territoires.

L'Olympiade Culturelle est une programmation multidisciplinaire qui se tient dès à présent et jusqu'à septembre 2024 sur l'ensemble du territoire national.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet : <https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/>

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : [olympiadeculturelle@paris2024.org](mailto:olympiadeculturelle@paris2024.org)





## 5. ANNEXES

### 5.1. ANNEXE 1 – LE PROGRAMME DES CELEBRATIONS

Dès l'arrivée de la Flamme en France, chaque ville-étape est invitée, au moment jugé le plus pertinent pour elle, à lancer la programmation complète des célébrations avec les Clubs 2024 et les activités en ville.

Dans la continuité du Relais de la Flamme, les célébrations de Paris 2024 s'inscrivent pleinement dans la vision de Paris 2024 et dans son ambition. Ces célébrations sont construites sur la base des piliers suivants :

- Impulser des célébrations partout en France - ville hôte, collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024,
- Inciter à la pratique du sport - initiations et démonstrations,
- Apporter l'émotion des Jeux en créant la rencontre entre les Français et les athlètes,
- Encourager des programmes liant sport et culture,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Proposer des célébrations gratuites, accessibles et durables à tous.

Pour déployer cette ambition, les célébrations seront construites autour de deux programmes, complémentaires : les “Clubs 2024” et les “Activités en Villes”.

#### Les sites de célébration – les Clubs 2024

Les sites de célébration sont le programme le plus populaire des Jeux (par exemple, à Londres, en 2012, 13 millions de visiteurs s'y sont rendus). Paris 2024 a donc décidé de s'appuyer sur son programme d'engagement du grand public pour en faire le programme de célébration des Jeux.

#### *Le Club Paris 2024 change de dimension*

Jusqu'alors, le Club Paris 2024 était une communauté digitale importante qui rassemblait tous ceux qui voulaient vivre les Jeux. En 2024, les “Clubs 2024” viendront le matérialiser en proposant de célébrer les Jeux et d'engager au-delà de cette communauté autour d'un même esprit de fête.

#### *Les « Clubs 2024 », un même esprit de fête*

Le programme “Club 2024” souhaite donner à toutes les collectivités hôtes et Terre de Jeux 2024 la possibilité d'installer une zone de célébration sur leur territoire. Celui-ci trouvera sa déclinaison autour de trois grandes idées :

- L'esprit “Journée Olympique” : Un lieu pour faire du sport et soutenir son équipe favorite
  - Diffuser les retransmissions en direct
  - Proposer des initiations sportives



- Faciliter la rencontre avec les athlètes
- L'esprit "Guinguette" : Un lieu chaleureux où l'on a plaisir à se retrouver
  - Proposer une expérience de proximité
  - Promouvoir un esprit "à la française"
  - Valoriser les savoir-faire locaux
- L'esprit "Festival" : Un lieu pour faire la fête
  - Donner la possibilité de se retrouver pour faire la fête le soir
  - Proposer une programmation pour les familles ou entre amis
  - Promouvoir un esprit estival et bon enfant

Cette vision, ces ambitions et ces programmes structurent l'ensemble du projet des célébrations, du concept jusqu'à son opération.

### Les Activités en ville

Afin de faire rayonner les Jeux sur tout le territoire, au-delà des sites de compétition et en complément des « Clubs 2024 », Paris 2024 souhaite promouvoir un programme d'activités en ville, dont tous les acteurs locaux pourront s'emparer pour devenir des supporteurs des Jeux et de l'Equipe de France : associations, clubs sportifs, restaurants, centres de loisirs... L'objectif est simple : diffuser l'esprit des Jeux dans toute la ville !

Ces activités - mises en place par les acteurs eux-mêmes - prendront différentes formes pour faire vivre et supporter les Jeux : initiations sportives, conférences autour du sport, menu des Jeux, décos aux couleurs des Jeux, activités culturelles...

L'ensemble de ces programmes sera mis à disposition des villes et des acteurs locaux via des kits.

